

Résiliation d'un contrat d'abonnement EAU

Si vous étiez locataire : les coordonnées du propriétaire

NOM : _____

Prénom : _____

Société : _____

N° de voie : _____ Type de voie (rue, route, allée, impasse) : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal : Commune : _____

Tél. : Courriel :

Fait à Le.....

Signature(s)

A RETOURNER PAR MAIL OU PAR COURRIER

REGIE DES EAUX DLVAgglo
E-mail : regieeau@dlva.fr

1 Rue du Château – BP 20
04180 VILLENEUVE
Tél. 04 92 78 41 33

8H00 - 12H00
13H30 - 16H30
Fermé le vendredi

72 Place du Docteur Joubert
04100 MANOSQUE
Tél. 04 92 70 50 57

8H00 - 12H00
13H30 - 16H30
Fermé le jeudi

La Régie des eaux DLVAgglo est le responsable du traitement au sens du Règlement Général pour la Protection des Données (UE2016/679) ou RGPD, pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel effectués sur le présent formulaire. Le formulaire de résiliation permet d'assurer la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Ces données d'identification sont conservées le temps strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale par la Régie des eaux DLVA, et sont supprimées dès la fin de la relation. Cependant, toutes données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou d'une politique d'archivage, et être conservées à cette fin conformément aux dispositions en vigueur (délais de prescription, obligation légales de conservation, etc.). Les données collectées ne sont pas destinées à être transférées à des tiers et restent sur le territoire de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également définir des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant :

- Par courrier à la Régie des eaux DLVAgglo – 1 rue du château – BP20 – 04180 Villeneuve
- Par mail au Délégué à la protection des données (ou DPO) : dpo-regieeau@dlva.fr

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL.